

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 octobre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE DÉCÈS DE MARNIE KIMELMAN

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Au mois d'août, monsieur le Président, je me suis rendue sur la plage où, le 28 juillet 1990, Marnie Kimelman de York-Nord a été blessée mortellement par un terroriste palestinien brutal et irrationnel.

Âgée de 17 ans, Marnie était intelligente, attrayante, intéressée à tout et pleine de compassion. Ses amis l'appelaient la femme paisible. Marnie aurait contribué généreusement à la société, à Israël qu'elle aimait et, probablement, à une réconciliation juste et durable avec les Palestiniens. Comme celle d'autres victimes innocentes de terroristes en Israël, sa mort doit donner aux personnes équitables et pacifiques la ferme intention de trouver une solution humaine et durable.

Elle devrait aussi convaincre le Canada de ne pas traiter avec les terroristes. Si les chefs de l'OLP ne désavouent pas de tels actes et ne se dissocient pas de leurs auteurs, nous ne devrions pas leur donner de crédibilité en traitant directement avec eux.

* * *

LE SERVICE DE TRAVERSIER DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, un groupe d'étude environnemental s'est prononcé cet été contre la construction d'une liaison fixe entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Un autre projet verra peut-être le jour, nous n'en savons rien. Quoi qu'il en soit, même si la construction de ce lien fixe était approuvée, il se peut qu'aucune voiture ne traverse le détroit avant l'an 2000.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit respecter ses obligations constitutionnelles en maintenant un service de traversier efficace entre la grande terre et l'Île-du-Prince-Édouard.

Or, on doute sérieusement de la capacité du service de traversier actuel compte tenu de l'augmentation soutenue du trafic qui emprunte ce service. Cela fait maintenant presque deux ans que je presse le gouvernement d'intervenir pour améliorer ce transport qui touche tous les secteurs de notre économie.

Je lui demande de nouveau de donner à Marine Atlantique, une société qui lui appartient, carte blanche pour donner suite à son projet d'acquérir un nouveau traversier. Le temps d'agir est venu maintenant.

* * *

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la semaine dernière, nous avons appris que le CN avait sciemment permis que des travailleurs soient exposés à de l'amiante, dans la centrale électrique des ateliers de la société, à Transcona. La situation aurait duré plusieurs semaines au cours de l'été.

Lorsque la direction du CN a demandé à des employés d'enlever l'isolant de l'une des chaudières, un des employés s'est informé sur la nature du produit qu'ils enlevaient. Un supérieur lui a répondu que, quel que soit le produit, il ne présentait pas de danger. Ce n'est qu'à ce moment que le CN a envoyé un échantillon du matériau au laboratoire du gouvernement. En juillet, ce dernier révélait que l'isolant contenait de l'amiante. Pourtant, le CN n'a rien fait pour protéger les travailleurs avant la mi-septembre, quand un employé a demandé à voir le rapport du laboratoire. Le CN a fait preuve d'une négligence choquante dans cette affaire.

On a pris les mesures qui s'imposent pour enlever l'amiante, grâce à une conférence de presse du syndicat sur cette affaire, mais il reste à déterminer comment on a pu permettre que cette situation se produise. J'ai écrit à cette fin au ministre du Travail et à celui des Transports pour appuyer la demande du syndicat réclamant une enquête parlementaire.

L'enlèvement de l'amiante se fait peut-être finalement de la façon appropriée au CN, mais le gouvernement doit encore régler la question avec Travail Canada, qui a fait preuve de négligence en n'accordant aucune attention aux préoccupations exprimées par le syndicat pendant